Les trente numéros suivants sont appelés au remboursement à 1.000 francs :

60.866	609.550	401.868	344.985	107.307
531.574	207.051	69.512	56.297	593.863
594.384	587.037	423.986	624.033	164.823
503.967	167.090	128.598	28.171	133.119
328.534	558.290	512.667	374.827	121.046
298.642	175.017	106.505	415.207	57.227

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879)

Les numéros 1.531.831 et 661.945 gagnent chacun 100.000 fr. Le numéro 120.896 gagne 25.000 fr. Les numéros 1.597.505 et 1.361.270 gagnent chacun 10.000 fr. Les numéros 657.712 — 912.567 — 645.410 — 1.193.620 et 503.725 gagnent chacun 5.000 fr.

Les numéros suivants sont remboursables à 1.000 francs :

158.246	1.548.717	906.974	1.046.207
1.351.360	1.586.260	422.176	1.011.038
703.517	1.445.250	1.620.185	1.416.678
1.794.435	709.429	1.483.597	267.268
479.735	1.134.142	685.362	437.874
1.622.210	1.266.550	638.479	349.209
662.435	328.192	437.151	142.845
1.192.328	1.708.154	1.044.557	1.127.383
1.113.509	369.130	18.944	729.294
1.682.493	796.182	727.526	1.474.578
1.046.723	1.178.149	1.787.647	1.751.139
791.459	1.334.321	1.185.440	444.329
831.256	1.337.366	1.020.228	1.496.720
243.814	303.037	937.789	297.374
1.583.516	915.497	1.095.152	1.709.639
184.578	1.791.911	789.094	1.426.735
1.043.242	526.964	945.643	1.196.759
1.520.324	1.705.354	307.072	1.066.576
1.492.149	1.092.546	474.459	1.603.537
97.164	982.052	1.409.753	1.587.032
319.225	1.273.741	1.336.565	108.432
1.240.806	1.057.749	708.993	
1.643.515	338.461	1.349.880	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1885)

Le numéro 312.285 gagne 100.000 fr. — Le numéro 278.171 gagne 25.000 fr. — Les six numéros 262.207 — 754.645 — 478.659 — 848.521 — 394.795 et 830.350 gagnent chacun 5.000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 francs :

101.042	448.435	33.310	197.367	177.230
399.483	164.472	880.011	267.669	174.822
432.003	823.639	719.275	498.024	271.467
720.868	686.943	197.498	447.723	294.749
831.228	580.206	385.591	488.503	624.920
227.037	822.775	849.098	795.755	432.485
649.669	689.034	260.469	784.012	908.798
475.768	641.674	268.675	320.102	665.631
2.131	363.145	790.459	371.439	492.487

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous apprenons avec regret la mort du Très cher frère Frédéric, directeur de l'école des frères de la rue d'Alsace, décédé dimanche matin.

Nomination dans l'enseignement primaire. — Par décision en date du 4 janvier courant, M. l'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'enseignement primaire a délégué Madame Fiévet Doffe, à titre de *stagiaire*, dans les fonctions d'institutrice-adjointe à l'école des filles de la rue Olivier de Serres, en remplacement de Mlle Langlet.

La fête des Rois a été, cette année comme d'habitude, joyeusement célébrée à Roubaix. Pendant toute la soirée, de nombreux coups de feu ont retenti.

Une dénonciation. — On nous écrit de Leers : *L'Avenir* publiait il y a quelques jours — le 30 décembre — le morceau suivant :

Leers. — *Encore un exemple de la bonne éducation donnée dans les écoles congréganistes.*

Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante :

A Monsieur le Directeur du journal l'*Avenir*.

Monsieur le Directeur,

De passage il y a quelques jours, dans la commune de Leers, je fus témoin d'un scandale que je tiens à vous signaler, afin que par l'organe de votre estimable journal vous en avisiez qui de droit.

Une troupe nombreuse de gamins et de gamines escortaient une demoiselle qui est institutrice-adjointe à l'école nouvellement laïcisée, en criant à tue-tête : « laïque! laïque! laïque! Madame à tourne, Madame à chignon, etc. »

La titulaire — comme les adjointes — est, paraît-il, à chaque instant l'objet des insultes de toute cette marmaille qui obéit, sans doute aux ordres de M. le vicaire. Les petites filles qui fréquentent l'école laïque sont également mises à l'index et tournées en ridicule par les enfants qui vont en classe chez les religieuses.

N'y a-t-il donc personne pour faire la police à Leers ? S'il y existe un garde-champêtre ; pourquoi ces scandales journaliers ne cessent-ils pas ?

Il me semble que nos jeunes institutrices, qui ne s'attaquent à personne, sont dignes en tous points du respect des habitants de Leers.

Espérant, qu'il y aura quelqu'un pour défendre et faire respecter celles qui se dévouent à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements mes civilités les plus empressées.

Un lecteur de l' « Avenir. »

Nous remercions notre correspondant d'avoir dénoncé ce scandale et nous espérons que l'autorité préfectorale saura rappeler au garde-champêtre qu'il a pour devoir de protéger les honnêtes gens contre les injures des vauriens.

L'*Avenir* s'est trop hâté de « remercier » son correspondant. Ce dernier l'a, en effet, effrontément trompé. Tout est faux dans son récit.

Pour frapper sur le clergé, il n'a pas craint porter une accusation calomnieuse contre un modeste serviteur de l'Etat. Chose piquante : le garde-champêtre de Leers *a mis son enfant à l'école laïque* ! C'est dire que ce brave fonctionnaire ne doit pas être un bien terrible clérical. Il a déclaré, nous le savons, qu'il n'avait eu aucune connaissance du fait en question. Mais, dira-t-on, il a pu l'ignorer.

C'est exact; mais les honorables institutrices qui auraient été insultées, d'après le «lecteur» masqué de l'*Avenir*, reconnaissent qu'on ne leur a jamais adressé la moindre injure.

Ainsi, tout est faux, archi-faux dans cette délation.

L'individu qui a trompé l'*Avenir*, sait apparemment que M. le préfet du Nord, qui n'a jamais aimé la population de Leers, la déteste depuis quelque temps et il a pensé que ses calomnies seraient crues.

Il voulait frapper sur le clergé et sur les catholiques de Leers et il a menti sans scrupule au risque de faire révoquer un modeste agent.

Certes, si les institutrices officielles de Leers avaient été outragées, nous serions les premiers à le déplorer et à blâmer les insulteurs; mais ces dames elles-mêmes donnent un démenti au dénonciateur anonyme.

Celui-ci en sera donc pour sa courte honte.

« Fanfare de Beaurepaire. » — M. Cornille Pennel vient d'accepter la présidence de la *Fanfare de Beaurepaire*.

Accident. — Un ouvrier déchargeur de bateaux, M. René Heynaert, vient d'être admis à l'Hôtel-Dieu, pour une fracture du bras gauche. Voici dans quelles circonstances cet accident s'était produit : M. René Heynaert était occupé mercredi matin à décharger un bateau qui venait d'amener du sable. Il montait avec un panier rempli de sable, lorsque son pied glissa malheureusement sur le marchepied et le pauvre Heynaert tomba avec sa charge dans le fond du bateau. M. le docteur Denis lui donna les premiers soins et le fit d'abord transporter à son domicile, rue des Fossés, 17.

M. René Heynaert est âgé de vingt-quatre ans ; il travaillait pour le compte de M. Nickès au quai de la Vigne. Il a été admis samedi après-midi à l'hôpital.

Curieuse trouvaille. — Vendredi deux personnes honorables de la ville passaient vers sept heures du soir dans la rue d'Alsace, lorsqu'elles rencontrèrent deux individus venant de Tourcoing et qui étaient porteurs d'une balle de laine peignée. L'idée leur vint que la balle était le produit d'un vol. Ils changèrent de trottoir pour aller interroger les deux individus à la balle, mais ceux-ci, sans attendre les questions qu'on allait leur poser, abandonnèrent la balle et s'enfuirent à toutes jambes vers le boulevard d'Armentières et le pont Descat.

La balle de laine fut portée au commissariat de police du premier arrondissement et une enquête a été ouverte aussitôt. La balle de laine peignée aurait été probablement enlevée d'un camion dans les environs de Tourcoing ; personne, en effet, de Roubaix, n'a jusqu'ici porté plainte.

Un vol de bois. — Un marchand de bois habitant Croix, M. Paul Broux, avait été, il y a quelque temps, victime d'un vol. Ses soupçons se portaient sur un menuisier de Roubaix, C. D..., qui a été arrêté vendredi comme inculpé. Ce vol consistait en dix patainnes d'une valeur de huit francs. Nous tairons le nom de ce menuisier jusqu'à plus ample informé.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvre lits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

AVIS

La Chambre de Commerce, ayant pris l'initiative d'une exposition collective des produits de l'Industrie roubaisienne, comprenant les tissus de toute espèce, les laines peignées et filées, les filés de coton, etc., prie Messieurs les Industriels, qui seraient disposés à lui prêter leur concours de vouloir bien en donner avis dans le plus bref délai, avant le 15 janvier autant que possible, au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3).

Cette exhibition collective n'entraîne aucun frais pour les exposants; la Chambre de Commerce prend à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation. Les exposants pourront apposer sur leurs produits des étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue devant s'appliquer à la *collectivité de Roubaix*.

La Chambre de Commerce espère que Messieurs les Industriels voudront bien l'aider à rendre cette installation aussi belle et aussi complète que possible, afin que la vieille réputation de la fabrique de Roubaix conserve le rang qu'elle occupe si avantageusement dans le monde des affaires.

Le Président **H. MATHON.**

TOURCOING

Le réseau téléphonique a subi quelques détériorations par suite de la gelée qui s'est fait sentir dans la nuit de vendredi à samedi. Une trentaine de fils particuliers se sont brisés sous le poids du givre qui s'y était attaché.

Un cercle militaire, du genre de ceux qui existent déjà à Lille et à Roubaix, est, paraît-il, en voie de formation ici.

Un jeune homme, nommé Samsit, soldat au 26e de ligne à Toul, avait quitté son corps, il y a quelque temps et avait passé en Belgique ; expulsé de cette puissance, il est venu s'échouer misérablement, au hameau de la Marlière, où la gendarmerie l'a arrêté.

Bonne trouvaille. — Un cordonnier, Charles Boute, demeurant rue Ste-Barbe, 71, a trouvé, il y a huit jours, en ouvrant sa porte, un superbe coq-faisan, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Mouveaux. — La 208e section des *Prévoyants de l'Avenir* de Mouveaux informe les sociétaires que la recette du mois de janvier aura lieu le dimanche, 6 janvier, à onze heures du matin.

L'assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 13 janvier à onze heures du matin (salle habituelle).

Blanc Seau. — Le comité de la 336e section des *Prévoyants de l'Avenir* du Blanc Seau rappelle aux sociétaires que la recette du mois de janvier, a lieu dimanche prochain 6 janvier, à l'estaminet du *9e Hussards*.

L'assemblée générale aura lieu dimanche 13 janvier, à 5 h. 1/2 du soir.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Chambre de commerce de Lille. — La Chambre de commerce de Lille a tenu vendredi une réunion à laquelle assistaient tous ses membres. A la fin de la séance, M. Emile Delesalle, président, a pris congé de ses collègues en ces termes :

« Messieurs,

» En acceptant l'an dernier de rester à mon poste jusqu'aux prochaines élections, je vous ai promis de continuer à veiller attentivement sur toutes les questions qui pourraient surgir, concernant les intérêts de notre circonscription. Cette promesse je l'ai tenue jusqu'au dernier jour; me voici arrivé à la fin de mon mandat, et je n'ai plus que quelques mots à ajouter pour prendre congé de vous.

» Il y a quarante ans, j'étais nommé conseiller prud'homme et secrétaire du comité linier ; depuis lors, j'ai consacré une notable partie de mon temps à l'étude sérieuse des intérêts matériels du pays. Défenseur énergique du travail national, je n'ai jamais baissé pavillon; sauvegardant avec soin mon indépendance personnelle et la dignité des corps dont la direction m'était confiée. En dehors de toute préoccupation politique, j'ai combattu M. Rouvier comme M. Tirard et j'ai décliné toute candidature qui aurait pu me détourner de la voie que je m'étais tracée. Plusieurs fois honoré de vos suffrages unanimes, je conserverai dans ma retraite l'excellent souvenir des témoignages de sympathie et d'estime que vous avez bien voulu m'accorder. »

Après cette allocution, la Chambre, sur la proposition de M. Derode, vice-président, a voté, à l'unanimité, la motion suivante :

« La chambre de commerce, avant de se séparer de son éminent président, tient à lui exprimer ses plus affectueux *regrets*, tout en le remerciant d'avoir cédé à ses instances, l'année dernière, en restant à sa tête au delà du terme qu'il s'était fixé.

» La Chambre gardera un impérissable souvenir du concours précieux qu'il lui a donné, ainsi que de la dignité et de la compétence avec lesquelles il l'a dirigée. »

Entré à la chambre de commerce en 1853, en même temps qu'au tribunal, M. Delesalle en a été élu vice-président en 1871 et président en 1882. Les archives publiées chaque année par la Chambre constatent que, durant cette longue période, M. Delesalle a constamment joué un rôle actif, s'occupant des questions si multiples soumises à l'appréciation des Chambres de commerce. Il a fait partie successivement des comités pour les expositions internationales d'Amsterdam et d'Anvers, de l'administration de l'institut industriel, des conseils supérieurs du commerce, des voies de communication, de l'instruction techique.

Dans ces nombreuses fonctions, M. Delesalle a fait preuve d'un zèle éclairé et d'une compétence reconnue par tous ses collègues. Les commerçants et industriels de notre région qui ont été en rapport direct avec M. Delesalle savent avec quel empressement il prenait en main la défense de leurs intérêts.

Le mal du pays. — Un de nos confrères de Bruxelles raconte, sous ce titre, l'odyssée d'un jeune garçon qui avait quitté Lille pour gagner **Paris** :

« On découvrit, jeudi soir, vers dix heures, caché dans la guérite d'un fourgon à bagages du train partant pour l'Allemagne, un petit garçon d'une douzaine d'années, à peu près mort de faim et de froid.

» On s'empressa à la gare même de l'approcher d'un bon feu et de lui servir quelques aliments, puis il fut transporté au commissariat de police.

» Là ayant repris ses forces et en état de parler, comme on l'interrogeait, il raconta qu'il avait été placé à Lille par l'assistance publique de Paris.

» Malade de nostalgie, le petit Parisien s'était échappé mercredi soir de chez son patron et ayant couru à la gare, il était entré dans le premier train venu et s'était blotti dans la guérite d'un fourgon, croyant que le train partait pour Paris.

» Tapi dans sa cachette, n'osant manifester sa présence de peur d'être pincé et renvoyé à Lille, le pauvre petit n'avait plus mangé depuis près de vingt-quatre heures et avait enduré stoïquement la piqûre du froid sans se douter que chaque tour des roues de la locomotive l'éloignait de son cher Paris au lieu de l'y ramener.

» Arrivé à Bruxelles, il était sur le point de perdre connaissance et il est fort heureux qu'en faisant leur inspection les employés de la gare aient découvert l'imprudent petit voyageur, sans cela il filait en droite ligne pour l'Allemagne où il ne serait probablement arrivé que mort de froid et d'inanition.

» Les démarches nécessaires ont été faites au, près du consul de France à Bruxelles, en vue du rapatriement du petit Parisien, amoureux de sa grande ville natale au point de risquer sa vie pour la revoir. »

La fête donnée, samedi soir, à l'Hippodrome, par le Cirque d'Amateurs, au profit des vieillards indigents, a pleinement réussi. La salle était absolument comble ; la recette a dû être très fructueuse.

Hier, vers sept heures, une explosion de gaz comprimé s'est produite chez M. Bernard, rue de Bouvines. L'ouvrier qui a été cause de l'accident a été brûlé légèrement au visage. Cet imprudent avait approché une lanterne allumée trop près du tuyau où il y avait une petite fuite.

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

du Conseil général

On sait que tous les Conseils généraux de France doivent être renouvelés cette année par moitié. Voici la liste des membres du Conseil général du Nord dont les pouvoirs expirent cette année :

MM. Ernest Legrand (Avesnes-Nord), D... he-Levent (Bavai), Marie Scheffl... (Le Cateau), Boulangé (Le Quesnoy-Est), de Robaulx de Beaurieux (Solre-le-Château), Girier (Cambrai-Est). L. Detroix (Carnières), Ch. S... (Le Cateau), N... Petit (Solesmes), Ch. ... (Avesnes), Et. Bernard (Douai-Ouest), E. F... et (Douai-Sud), Olsey- (Bergues), G... Lemaire (Dunkerque-Est), ... le-Fetel (Gravelines), ... (Wormhout), Bi...wel (Hazebrouck-Nord), Desmyttère (Cassel), Degroote (Hazebrouck-Nord), Ang. Mahieu (Armentières), Bourgeois (Cysoing), Bouchery (Lannoy), Basquin (Lille-Nord-Est), Marisge (Lille-Sud-Est), Delecluse (Pont-à-Marcq), Largillière (Roubaix-Est), Desmazières (Seclin), Dron (Tourcoing-Sud), Jules Siro (Saint-Amand, rive droite), Caillet (Bouchain), Dassonville (Valenciennes-Est).

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Roubaix, le 5 janvier 1889.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de dire par la voie de votre estimable journal que l'*Avenir de Roubaix Tourcoing* a fait une grave erreur en avançant, dans son numéro du 6 courant, que la famille Bataille était au courant du testament que Daniel Bataille avait signé.

S'il veut des preuves je suis tout disposé à les lui donner.

Il n'est pas non plus exact que Daniel Bataille est libre-penseur depuis l'âge de raison et en voici les preuves :

Il s'est marié il y a une dizaine d'années, la cérémonie a été religieuse, en plus, ses deux enfants, fille et garçon ont été baptisés ; la fille va en ce moment au catéchisme pour sa première communion.

Je me demande à quel âge les sectaires de la Libre Pensée ont leur raison, et où le journal l'*Avenir* a pris ses renseignements tout à fait inexacts.

Depuis la mort de Daniel Bataille, la famille a appris que c'est sur les instances d'un individu de Roubaix qui a profité de la situation du malade, que celui-ci a signé le testament.

Cet individu, dont le nom ne vaut pas la peine d'être cité, a eu la lâcheté après l'enterrement de vouloir rendre visite à la veuve, mais il fut reçu, suivant mérite, la porte au nez.

Vous m'obligeriez beaucoup, Monsieur le Directeur, en faisant insérer cette lettre dans votre prochain numéro. *Un ami de la famille.*

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Audience du samedi 5 janvier 1889

Le Tribunal condamne : Eloy Jules, pour vol d'une somme de 55 francs au préjudice du sieur Vandredeuil Jules, rempailleur de chaises, rue des Carliers, à Tourcoing, à deux mois de prison ;

Kimpe J.-B., pour expulsion, rébellion et outrages envers un agent de police à Roubaix, à six mois et à deux amendes de onze francs et cinq francs pour les différentes contraventions ;

Legrand à un mois, Deprez à deux mois, pour mendicité en réunion à Roubaix.

* *

Camille Debrée n'est pas tendre quand il a bu. Le premier jour de l'An, il s'était pourtant promis de changer de vie. Le soir il rentrait à son domicile tout rempli de bonnes résolutions; sous l'influence de nombreux petits verres elles avaient germé dans sa tête comme des champignons sur le tronc d'un vieux mélèze arrosé par la pluie. Malheureusement toutes ces bonnes dispositions comme tout ce qui croît trop vite n'eurent pas grande consistance, elles s'évanouirent à la vue d'un voisin qui, le matin, ne lui avait pas souhaité la bonne année.

Il avait en main une bouteille, il en menaça son vis-à-vis; il prend ensuite son sabot et en frappe le malheureux qui se demande tout ahuri ce qui lui vaut de pareilles étrennes. Deux mois de prison à Debrée. MAITRE CARRÉ.

NORD

L'élection municipale d'Anzin. — Nous avons annoncé dernièrement que M. Decock venait d'être nommé maire d'Anzin.

Le conseil actuel ne représente en aucune manière les opinions de la majorité des électeurs anzinois, dit notre excellent confrère l'*Echo de la Frontière*.

Aux dernières élections, M Clabecq, soutenu par tout l'ancien Conseil et en particulier par l'ex-maire, M. Jacquemin, n'a obtenu qu'un chiffre de voix risible, alors que M. Malissart, homme modéré qui est opposé à la plupart des mesures prises par l'ancien Conseil, a été nommé avec une majorité de plus de 300 voix.

Condamnés par leurs concitoyens, les conseillers auraient dû donner leur démission. Ils s'en sont bien gardés, avec d'autant plus de soin que l'élection de M. Malissart leur faisait comprendre que plus un seul d'entre eux ne serait réélu.

Devant cette attitude inqualifiable, plusieurs électeurs indépendants d'Anzin ont fait afficher la proclamation suivante :

« Aux électeurs d'Anzin.

» Le vote de dimanche dernier a démontré d'une façon bien positive que les membres du conseil municipal d'Anzin n'ont plus la confiance des électeurs.

» La candidature de M. Charles Clabecq, dont ils ont fait une candidature officielle, a échoué malgré une pression inouïe et des procédés électoraux inconnus jusqu'à ce jour.

» Nous attendions, depuis quelques jours, la démission de ces édiles réprouvés par le corps électoral.

» Puisqu'ils n'ont pas la pudeur d'accepter la responsabilité de leurs actes et surtout de leurs échecs, c'est à l'opinion publique que nous laissons le soin de les rappeler au devoir.

» *Démission! démission! démission!* »

Un accident de chemin de fer à Boistrancourt — Un accident qui, très heureusement, n'a pas eu de graves conséquences, s'est produit samedi au passage à niveau de Boistrancourt, commune de Carnières, à l'endroit où le chemin de fer à voie étroite de Carnières au Cateau coupe la chaussée et passe du côté droit sur le côté gauche.

Le brouillard était très épais ; une lourde voiture de déménagement venant de Lille et se rendant au Cateau cheminait péniblement sur le pavé.

Le mécanicien du train venant de Cambrai ne vit pas cette voiture et la machine lancée à toute vitesse culbuta la voiture de déménagement, la voiture fut renversée, puis les chevaux avec elle, tous les meubles qu'elle contenait roulèrent pêle-mêle sur le sol.

Mais heureusement le conducteur ne fut pas atteint, les chevaux non plus. Tout se réduit à des pertes matérielles facilement réparables.

BELGIQUE

Mouscron. — *Levée de 1889.* — *Inscription.* — Les inscrits pour la Milice nationale sont prévenus, que la liste de toutes les personnes qui doivent concourir à la levée de cette année sera déposée, pour qu'il puisse en être pris connaissance par chacun, au bureau de milice à l'Hôtel-de-Ville depuis le 3 jusqu'au 10 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de relevée, et que les réclamations du chef d'inscription indue ou d'omission doivent être adressées avant le 12 du même mois à l'Hôtel-de-Ville.

— *Triste situation des émigrants.* — A ceux qui veulent émigrer, — et il y a encore quelques familles inscrites à Mouscron — qui attendent leur départ, nous signalons la lecture de l'entrefilet suivant :

L'Union de Buenos-Ayres publie un article sur la condition malheureuse d'un certain nombre d'émigrants qui se trouvent actuellement dans cette ville, où un asile provisoire leur a été donné.

Ces malheureux manquent de tout, d'habits et de vivres. Ils sont voiturés par chemin de fer au nombre d'environ trois cents, voyageant pendant 48 heures sans manger ni boire, ne pouvant se procurer le nécessaire.

Aux quelques stations où ils s'arrêtent ils sont forcés de passer la nuit à la belle étoile.

L'on se demande, conclut l'*Union*, si le gouverneur ou le commissaire général de l'émigration ne peuvent porter quelque remède à la douloureuse situation de ces malheureux.

Un vol à l'église de Chercq — La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans l'église de Chercq. Après être entrés par une fenêtre, ils ont fracturé tous les troncs et forcé la porte de la sacristie, pensant y trouver de l'argent, mais ils ont été déçus dans leurs espérances : il n'y avait là rien pour eux, et ils ont dû partir sans rien emporter. Ils ont respecté les vêtements sacerdotaux et les objets sacrés qui se trouvaient dans la sacristie.

Un nouveau sabre pour l'infanterie. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le Roi avait approuvé le choix du fourreau d'acier pour le nouveau sabre de l'infanterie, mais que l'arme proprement dite n'était pas encore adoptée. Nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui que les officiers d'infanterie n'attendront plus quinze jours l'arrêté ministériel les dotant d'un sabre nouveau.

Une manifestation flamande à Anvers. — Une grande manifestation en l'honneur du représentant Coremans est annoncée pour le dimanche 10 février prochain, à Anvers. Il y aura un cortège, un landdag et d'autres festivités.

ETAT-CIVIL. — **ROUBAIX.** — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Emile Vandermeeren, rue de l'Industrie, 37. — Gabrielle Deruyck, rue Vaucanson, 13. — Georges Declerck rue de la Lys, 35. — Fernand Roussel, rue d'Estaing, cour Boulanger, 10. — Henri Noé, rue Christophe Colomb, 11. — Palmyre Vermeulen, rue de l'Epeule, cour Piat, 5. — Elise Delplanque, rue Daubenton, 25. — Jeanne Cornil, rue du Moulin, 161. — *Mariages.* — Jules Vermarcke, 21 ans, fileur, rue Decrême, cour Dupuille, 4, et Flore Biesbrouck, 24 ans, soigneuse, rue du Tilleul. — Antonin Beudet, 24 ans, mouleur, rue de Ma-Campagne, 108, et Catherine Samain, 26 ans, soigneuse, rue de Ma-Campagne. — Arthur Kimpe, 30 ans, rentreur, rue Saint-Laurent, et Jeanne Dubar, 22 ans visiteuse, rue Saint-Laurent — Charles Lestienne, 22 ans, cordonnier, rue du Fontenoy, 126, et Clémence Dejonckère, 21 ans, piqurière, rue Saint-Joseph, 38. — Julien Laiienne, 23 ans, peigneur, rue Drouot 37, et Marie Vandenbroucke 33 ans, rue Watt, 44. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — Augustin Demulder, 13 jours rue des Longues-Haies, 96. — Pauline Poirier, 11 jours, rue du Tilleul, cour Dubois, 3. — Anne Decrême, 33 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — De Bruyne, présenté sans vie, rue Sainte Elisabeth, 39. — Marie Vandaele, 1 an, rue Vallon, cour Mulliez, 33.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Henri et Sidonie Lecompte, rue des Parvenus. — Marie Tiberghien, à l'Epinette. — Gustave Destruy, Pont-de-Neuville. — Marguerite Derytere, à la Marlière. — Ernest Delmasure, rue Saint-Eloi. — *Mariages.* — Désiré Delepaut, 26 ans, fileur, et Hélène Liboreille, 18 ans, soigneuse. — Arthur Lafonteyne, 28 ans, peintre, et Anne Verbeckt 21 ans, lessiveuse. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — Ozaline Nonnet, 18 ans 6 mois, sans profession, rue Winoc-Chocqueel. — Marie Declercq, 20 jours, rue Haute-Voie. — Achille Leighel 3 ans 9 mois, rue du Flocon. — Joseph Derytere, 3 ans 7 mois, rue de la Marlière.

BOUSBECQUE. — *Déclaration de naissance du 29 décembre 1888 au 5 janvier 1889* — Anna Vandenbulcke au chemin des Vaches. — Alfred Soenen, les Bois. — *Déclarations de décès du 29 décembre 1888 au 5 janvier 1889.* — Vandenbulcke, présenté sans vie, au chemin des Vaches. — Etienne Polnecq, 3 mois, rue de la Procession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DEHOUCK-LAHAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DEHOUCK, veuf de Dame Amélie LAHAYE, membre du Tiers-Ordre de la Confrérie du Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1889 dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 6, à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 30.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-COURMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de *Madame Georges LEFEBVRE* née Jeanne COURMONT, décédée à Lille, le 4 janvier 1889 à l'âge de 23 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 7 courant, à 11 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur, à Lille. (Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées le samedi 5 janvier, à 4 heures du soir). — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la Liberté, 229, à 11 heures 1/4. — Des Messes seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le lundi 14 janvier pendant toute la matinée, et un obit sera chanté le même jour, à onze heures (le Laudes à 10 heures 1/2). 18552

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Aimée A. LUIN, épouse de M. Jules FLIPO, décédée subitement à Roubaix, le 31 décembre 1887, à l'âge de 51 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DUPU[illegible], veuf de Dame Stéphanie DUQUENNOY, décédé à Ro[illegible]aix, le 23 décembre 1887, dans sa 81e année, admin[illegible] des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les [illegible] qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de [illegible]-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit so[illegible] du mois sera célébré en l'église Saint-S[illegible] à [illegible]baix, le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures, pour [illegible] de l'âme de Dame Hortense-Zénaïde QUIV[illegible], épouse de M. Edouard BURIDANT, décédée à Roub[illegible], le 27 novembre 1888, dans sa 47e année, adminis[illegible] des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Joséphine BENIAUX, épouse de M. Henri DELEU, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1888, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Cyrille BOYAVAL, née Pélagie-Joseph LIAGRE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de Monsieur François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa soixante-quinzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Henri PENNEL, entrepreneur, époux de Dame Forentine DUROT, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1888, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Christine-Joseph DERBAUDRINGHIEN, veuve de Monsieur Napoléon DELMOTTE, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1888, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie DUCATÉ, veuve en premières noces de M. Modeste PERNOIT épouse de M. C. DEBROVER, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1888 à l'âge de 74 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Apolline AUTRIVE, épouse de Monsieur Louis ALLART, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1888, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Quatre exécutions en Angleterre. — On a pendu à Leeds un groom nommé Charles Bulmer qui, dans un moment d'ivresse, avait coupé le cou de sa femme avec un rasoir. Au même moment, on exécutait à Stafford, Thomas Clews, âgé de vingt-trois ans, qui avait assommé à coups de hache Mary Jane Bonell, sa *maîtresse*, avec laquelle il vivait maritalement et par qui il supposait être trompé.

Enfin, à Medstone, a eu lieu une double exécution. Le bourreau a pendu Gower et Dobel, deux jeunes misérables de dix-huit et de dix neuf ans, qui avaient joué à pile ou face la mort d'un père de famille, M. Lawrance, contremaître.

Les exécutions comme l'on sait, ne sont pas publiques en Angleterre ; elles ont lieu dans la prison, en présence d'un petit nombre de fonctionnaires de l'établissement, d'un sheriff ou d'un sous sheriff et de quelques reporters dont le nombre est laissé à la volonté des sheriffs, et qui sont admis de par la loi pour garantir l'identité du condamné. Les exécutions doubles, triples ou mêmes quadruples se font simultanément, c'est-à-dire que les condamnés sont tous placés en même temps sur le gibet et disparaissent ensemble.

Les condamnés ont déjeuné d'assez bon appétit. En apparence indifférents à leur sort.

L'échafaud anglais ressemble à une boutique de boucher ; c'est une petite construction en planches fermée de trois côtés et ouverte par devant, comme un gaigaol, une poutre énorme, carrée, traverse le hangar et de cette poutre pendent deux cordes dont l'extrémité supérieure est attachée à une forte chaîne en fer. Au bout inférieur, qui flotte sur la tête des condamnés, est déjà préparé le nœud coulant. Le bourreau a marqué d'avance à la craie l'endroit où sur le plancher les malheureux doivent poser leurs pieds. Gower prend d'abord sa place, Dobell le suit.

En quelques instants les pieds sont attachés, les bonnets sont enfoncés sur les têtes, les cordes sont passées. Le bourreau s'éloigne, touche le bouton ; un bruit sourd qui couvre la voix du chapelain récitant les dernières prières et les corps ont disparu. L'exécuteur a déclaré que la mort avait été instantanée. Cela n'est certainement pas exact pour Dobell, dont la corde a été pendant un court moment furieusement agitée.

L'exécution terminée, les corps restent pendus pendant une heure, après quoi on les remonte ; pour cette opération la boutique est fermée ; l'exécuteur se livre à son travail, les membres des cadavres sont contractés, les bras et les jambes sont retournés.

Le jury d'enquête, présidé par le coroner, est assemblé et, après avoir examiné le contenu des deux noirs cercueils, il rend son verdict, par lequel est défini le genre de mort auquel les deux jeunes gens ont succombé.

Au dehors, une centaine de personnes, grelottant dans le brouillard matinal, essayent d'apercevoir le drapeau noir hissé sur un des bâtiments de la prison lors de l'exécution. Il y aura toujours des gens pour regarder un mur derrière lequel il se passe quelque chose.

L'illustre centenaire Chevreul qui aujourd'hui a cent deux ans, a conservé une ardeur étonnante comme on va le voir par l'emploi d'une des journées de l'illustre savant :

M. Chevreul se réveille le matin à 5 h. On lui sert, quelques minutes après, une bonne soupe qu'il mange avec appétit. Resté dans son lit, il parcourt des journaux et reçoit ensuite quelques visites, notamment celle de son préparateur M. Arnaud, aide-naturaliste au Muséum. A onze heures, M. Chevreul, toujours au lit, fait un déjeuner copieux, potage, viande et café au lait avec force pain et beurre. A une heure, il se lève, fait sa toilette; il est prêt à sortir à deux heures.

C'est en voiture qu'il fait ses courses. Conduit par son fidèle cocher Joseph qui est à son service depuis vingt ans, il se fait promener au parc Monceau, mais son excursion de prédilection est celle de la tour Eiffel. «C'est merveilleux, dit l'éminent savant, en voyant pousser le monument de fer, c'est la huitième merveille du monde.» Rentre à cinq heures, M. Chevreul prend une tasse de

---

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — 66 —

DACOLARD ET LUBIN

(Suite du Parricide)

PAR A. BELOT ET J. D'AUTIN

DEUXIÈME PARTIE

— II —

XXX

Le lendemain matin, vers huit heures, il revint rue de Penthièvre. L'état de Laurent s'était de plus en plus aggravé. Un médecin avait été appelé et constatait une fièvre intense accompagnée de délire et un transport alarmant au cerveau.

Pendant un mois, Laurent fut entre la vie et la mort.

Moule, dès que ses fonctions lui laissaient un moment de liberté, accourait près de lui, s'asseyait à son chevet, veillant avec une sollicitude infinie à ce qu'aucun soin ne manquât au malade. Pendant ces pénibles stations, que de paroles il recueillit, incohérentes, folles, échappées à la douleur et au délire.

— Oui, se répétait-il tristement, j'ai été trop loin, la force humaine a ses bornes.

Pendant ce temps, l'instruction marchait rapidement contre Dacolard et contre Pâtine; celle qui concernait Lubin, Samuel et Moïse Richard, et la femme Chanoisse était à peu près terminée.

Il fut d'abord question de constater régulièrement l'identité de Dacolard.

Dacolard persistait, malgré les affirmations énergiques et réitérées de Pulchérie, à soutenir qu'il était Italien, qu'il s'appelait Antonio Cruzzini.

Il s'irritait, du reste, lui-même de ce mensonge dont il sentait l'inutilité. Il suffisait, en effet, de le confronter avec Suchapt et de faire attester par celui-ci la scène qui avait eu lieu dans le parc de Puteaux, et dont Pulchérie, qui l'avait surprise, rapportait jusqu'aux moindres détails. Mais cette honte fut épargnée au banquier. On se contenta, — et cela suffisait amplement, — de mettre Dacolard en présence d'une dizaine de ses compatriotes qui l'avaient vu ou fréquenté autrefois à Grenoble.

Dans le nombre, se trouvait son ancien patron, M. T..., dont il avait volé la caisse. Tous le reconnurent sans la moindre hésitation, pour Georges Dalissier.

Dacolard haussa les épaules, grommela une dernière dénégation et déclara que du moment qu'on n'ajoutait aucune foi à ses explications, il était inutile qu'il en fournît d'autres.

En effet, il cessa de répondre aux questions du juge instructeur, et même, plus tard, devant la cour d'assises, il déclina toute espèce d'interrogatoire.

Mais qu'importait son attitude dans la procédure et dans les débats ? Les divers chefs d'accusation qui pesaient sur lui étaient si nombreux, qu'il ne pouvait se soustraire à une condamnation terrible.

— Quel luxe ! s'écriait un jeune stagiaire en soulevant ce volumineux dossier.

Pâtine, le faux Anglais, était inculpé de rupture de ban et de complicité dans l'affaire de l'allée Marbeuf et dans l'assassinat de M. de Mhérac. Lui aussi, il niait obstinément ou refusait de répondre.

L'instruction fut plus rapidement terminée qu'on ne s'y fût attendu, en présence de la multiplicité des faits et du nombre des accusés ; l'affaire fut portée aux assises de novembre.

Dacolard refusa énergiquement de conférer avec l'avocat qui lui avait été donné ou plutôt imposé d'office.

Moule fut le seul qui parvint à tirer de lui quelques paroles : il venait l'entretenir de Laurent.

— Et comment va-t-il enfin ? demanda Dacolard quelques jours avant l'ouverture des assises.

— Mieux, dit Moule, la jeunesse a repris le dessus.

— Il est toujours dans la maison de santé du docteur Poumey ?

— Oui, j'ai peut-être eu tort de l'installer là : cela va maintenant lui rappeler de cruels souvenirs. Mais qu'importe, au surplus ? Il a bien eu d'autres épreuves depuis ! Il commence à entrer en convalescence.

— Ah ! tant mieux, fit Dacolard.

— Tant mieux ? répéta Moule avec un sourire pénible. Autant vaudrait peut-être qu'il fût mort... Enfin, le voilà rétabli, je suppose... mais après ?

— Après ?

— Oui... qu'est-ce qu'il deviendra ?

— Oh ! que ça ne t'inquiète pas, dit Dacolard... il vivra, il saura bien se frayer un chemin quelque part... il a un peu de mon énergie... de mon sang dans les veines.

Il s'arrêta brusquement comme un homme qui vient de trahir son secret, et il jeta sur Moule un regard perçant.

Moule haussa imperceptiblement les épaules.

— Ah ! ça, reprit brusquement Dacolard, est-ce qu'ils tiennent absolument à me condamner et à m'exécuter sous le nom de Dalissier ? C'est ridicule. En voilà du formalisme ! Dalissier plutôt que Dacolard ou Cruzzini, qu'est-ce que ça leur fait, pourvu qu'ils aient ma tête ? Est-ce que vraiment il n'y a pas moyen de les faire revenir là-dessus ?

— Si c'était possible, ce serait déjà fait, dit Moule.

— A cause de *lui*, tu comprends, fit Dacolard ; car quant à moi, ça m'est parfaitement égal. Alors, il n'y faut pas songer ?

— Non, dit Moule avec tristesse.

— C'est fâcheux, fit Dacolard, et ça t'ennuies, toi aussi, n'est-ce pas ? Tu as du bon, je le vois, quoique policier, et je te pardonne bien des choses en considération de ce que tu as fait pour lui. Ainsi, il va mieux ; il est sauvé, tu me l'as dit ?

— Hum ! sauvé, fit Moule en hochant tristement la tête... sans doute le corps reprend chaque jour des forces ; mais le moral qui le relèvera ?

— Moi ! dit Dacolard. Amène-le moi un de ces jours. D'abord, tu comprends, il faut absolument que je le voie, c'est la moindre des choses et j'y compte bien. Mille tonnerres ! si vous me priviez de lui jusqu'au bout, je me révolterais et je vous secouerais tous... je mordrais le bourreau.

— Tais-toi, dit Moule, et sois tranquille, tu le verras, je te le promets.

— A la bonne heure !

— J'ai même compté sur toi, continua Moule, pour opérer en lui une heureuse révolution, pour guérir le mal que tu as fait.

— Très-bien ! Tu as raison.

— Tu es son père, en définitive.... Ne m'interrompt pas, je me soucie bien de tes inutiles protestations ! Tes paroles feront sur lui une impression profonde, après ce qui s'est passé, et dans un moment aussi solennel. Ordonne-lui de vivre.

— Parbleu ! Je crois bien.

— Parle-lui de tes remords... de la nécessité d'une expiation... et puisque tu ne peux rien par toi-même, supplie-le d'agir à ta place... Au besoin, commande et dicte-lui son devoir.

— Bon ! bon ! sois tranquille, fit Dacolard, amène-le-moi, et ici, seul à seul, je saurai bien ce qu'il faut lui dire.

A. BELOT ET J. D'AUTIN

(*A suivre*)

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — soir

3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.
4 h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.
5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.
6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.
7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.
8 h. 55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.